

GRENOBLE BOXE FRANCAISE

REGLEMENT INTERIEUR

Objectif du club

- > Le club enseigne la SBF en loisir et compétition, dans le respect des principes fondamentaux de la FF Savate BF et DA
- > Seul le bureau est habilité à prendre les décisions concernant l'activité et l'organisation du club
- > Les entraîneurs assurent l'encadrement des cours. Les compétiteurs et compétitrices complètent le staff technique ponctuellement
- > Tout adhérent participe à la vie du club dès lors qu'il est licencié FFSavate
- > Le club participe en toute ou partie aux frais de déplacement selon un barème fixé chaque année par le bureau
- > Âge minimum requis pour pratiquer : 17 ans

Adhésion au club

- > dossier complet à fournir pour toute inscription au club et participation aux entraînements. Le dossier comprend :
 - 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de la Savate BF (valable 3 ans)
 - 1 chèque de 180 euros à l'ordre de Grenoble BF (ou règlement en espèces.
- > Le club propose de participer à 3 séances découverte maximum, sans engagement. Au-delà, l'adhésion est automatiquement validé par le club (prise de licence, encaissement du chèque)
- > Cotisation à régler en espèces, par chèque à l'ordre du Grenoble BF ou par virement (RIB). La cotisation est annuelle. En cas d'arrêt de l'activité pour cas de force majeure (arrêt médical de plus de 3 mois, mutation), un remboursement peut être consenti sur demande écrite et présentation de justificatifs. Seul le président ou à défaut le trésorier peuvent décider du remboursement au prorata tempore.

Pratique de la SBF

Il est conseillé d'avoir son propre matériel dès le premier mois :

- > tenue de sport obligatoire ; chaussures autorisées : Boxe, Lutte, Taekwondo. Toute autre chaussure de sport ou basket sont interdites
- > protections : protège dents, protèges tibias, protèges-pieds, coquille (garçons et filles) et protège poitrine (filles)
- > prêt de gants pour les premiers cours : 8 oz (< à 60 kg) < 10 oz (60 à 75kg) – 12 oz (75 à 85kg) – 14 oz (> 85 kg)
- > tout accessoire (lunettes, bijoux, piercing,...) doit être retiré pour pratiquer ; le club dégage toute responsabilité en cas d'accident corporel survenu à cause de ces accessoires
- > les casques de protection doivent être portés lors des entraînements de préparation à la compétition

Comportement et présence aux cours

- > un comportement ou des propos jugés incorrects par l'équipe de Grenoble BF à l'égard des adhérents, des enseignants ou des dirigeants pourront entraîner la cessation de l'abonnement et l'exclusion définitive du club et l'interdiction d'accéder aux installations mises à disposition. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué

- > Les horaires et la durée de la séance d'entraînement doivent être respectés par les adhérents. En cas de départ avant l'heure de fin, l'adhérent informe l'enseignant en début de séance. Les mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant sa conclusion (sauf demande des parents)
- > Le club n'est pas responsable des vols qui relèvent et sont traités par le droit commun. Il est conseillé de déposer plainte en cas de vol et de veiller à protéger ses effets personnels
- ☞ Le club par son affiliation à la FFSBF & DA est assuré auprès d'une compagnie pour les dommages engageant sa responsabilité civile. La licence fédérale comprend une assurance fédérale garantissant les accidents corporels pouvant survenir au cours des entraînements ou des compétitions. Elle n'est délivrée que sur présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate ou du questionnaire de santé dûment rempli. Des compléments de garanties à la charge de l'adhérent sont possibles en option. Les informations sont en ligne sur le site du Comité Isère à la rubrique clubs/Grenoble BF
- > Seuls les enseignants sont habilités à intégrer un adhérent dans le groupe « confirmés ». En aucun cas, l'adhérent prend seul l'initiative de changer de cours. Les cours sont adaptés au niveau de chaque adhérent. Un adhérent est considéré confirmé lorsqu'il a atteint un niveau gant rouge validé par les enseignants

Echanges entre clubs

Grenoble BF peut être amené à accueillir ponctuellement des boxeurs et boxeuses issus d'autres clubs. Une cotisation pourra être demandée si la présence devient régulière, après accord entre les deux présidents (GBF et club d'origine).